



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-521

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2024

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-08-16-00011 - arrêté 2024-01226 du 16 Août 2024 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2024-08-16-00011

arrêté 2024-01226 du 16 Août 2024 Accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 16 Aout 2024

ARRETE N° 2024-01226

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Major Benoît CLAIRET**, né le 29 mars 1976, affecté au sein de la 15^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Laurent NUÑEZ